

# ULIS

## Lycée Tocqueville

Convention de partenariat de l'ULIS « spécifique » en lycée général et technologique pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA)

**Partenariat : Education Nationale, MDPH, SESSAD des Noisetiers,  
CRA PACA Nice**

Expérimentation d'un projet innovant relatif à la scolarisation des adolescents avec TSA.

## **Le projet :**

**Une part importante des adultes avec autisme est engagée dans des parcours (scolaire, médico-social, professionnel (formation ou insertion) ou d'accès à la vie sociale au long cours inadéquats,**

Une prise en charge et un accompagnement non adaptés ont des répercussions le plus souvent péjoratives et le 4<sup>ème</sup> plan Autisme prévoit de mettre l'accent sur l'amélioration des parcours et la qualité de vie des personnes adultes avec autisme.

L'objectif d'une ULIS en lycée général est de permettre la scolarisation des adolescents avec Autisme) sans déficience intellectuelle en milieu ordinaire afin de favoriser :

- La poursuite d'une scolarité en milieu ordinaire afin d'acquérir des connaissances et de poursuivre les apprentissages.
- La poursuite de l'inclusion sociale en milieu ordinaire (dont on sait actuellement que c'est un facteur favorisant le développement de la socialisation et de l'adaptation à l'environnement chez les personnes avec autisme).
- Le développement de l'autonomie personnelle et sociale pour ces personnes.

Le dispositif scolaire ULIS est associé au SESSAD LES NOISETIERS dont le rôle est :

- Evaluer initialement les compétences cognitives et les acquis non académiques dans les différents domaines constituant les centres d'intérêt spécifiques de la personne.
- Constituer un projet individuel afin de développer ces acquis dans le but de les étendre à d'autres domaines. Les élèves avec Autisme ont un profil atypique et dysharmonique.
- Développer l'autonomie personnelle de ces adolescents.
- Favoriser l'inclusion sociale au sein du lycée.

Cette ULIS en lycée général- créée en septembre 2010- s'inscrit directement dans les **Objectifs du 4<sup>ème</sup> plan autisme 2018-2022 ( engagement n°3 – Mesure 12 ; engagement n°4 – Mesure 15)** en termes de scolarisation, formation professionnelle puis insertion professionnelle des personnes avec Autisme

## **La population concernée**

Des adolescents présentant un Trouble du Spectre Autistique (DSM 5) de type Syndrome d'Asperger, Autisme de Haut niveau de fonctionnement.

### **Modalités de fonctionnement :**

- Domaine cognitif : absence de déficience intellectuelle dans le domaine de la cognition non-verbale.
- Capacités d'adaptation et d'autonomie :
- Capacité d'accéder à une scolarisation en classe ULIS et lycée général sans AVSi

### **Critères d'admissibilité :**

- Diagnostic TSA (CIM 10, DSM 5)

- Age compris entre 15-20 ans
- Scolarisation possible au sein de l'ULIS sans AVSi mais avec AVSi en inclusion avec la classe du lycée selon les besoins
- Impossibilité de poursuivre la scolarisation en lycée général ou professionnel avec les aménagements proposés (PPS, AVSi...).
- Très grande fragilité sociale et relationnelle, facteurs de risque de développement de comorbidités (dépression, tr. Anxieux, phobie...).
- Acquis scolaires homogènes pas forcément requis.

### **Les besoins auxquels le projet a vocation de répondre :**

- **Clinique :** permettre à des jeunes avec un TSA de poursuivre les apprentissages académiques en contournant les troubles de la communication (y compris langagier) et en s'appuyant sur leurs compétences cognitives non-verbales.
- **Scolaire :**  
Obtention d'un diplôme en fin de parcours d'ULIS

Orientation vers une formation professionnelle post lycée du jeune en cours de parcours d'ULIS

- Autonomie personnelle et sociale du jeune
- Accompagnement du jeune vers une poursuite des études/ une formation professionnelle/ l'insertion professionnelle.

### **Construction/Accompagnement/suivi du projet**

Projet scolaire : il est construit dès l'entrée du jeune au sein de l'ULIS.

La première réunion de PPS doit avoir lieu avant la fin du premier trimestre de scolarisation du jeune à l'ULIS. Elle comprend :

#### **Un volet évaluation**

- 1- Evaluation initiale des compétences scolaires du jeune par l'enseignant d'ULIS et l'équipe pédagogique du lycée avec une évaluation de son niveau académique.
- 2- Evaluation de ses pics d'habiletés (centre(s) d'intérêt(s) et compétences isolées) par l'enseignant et le psychologue du SESSAD/CIO du Lycée dans le/les domaines de prédilection du jeune.
- 3- Evaluation des capacités d'autonomie et d'adaptation du jeune par l'équipe du SESSAD (Vineland et des observations recueillies par les éducateurs du SESSAD).

#### **Un volet construction du projet :**

- 1- Les objectifs scolaires à atteindre sur le 2<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> trimestre de scolarisation
- 2- Un programme d'enseignement général orienté vers ses pics de compétences (inclusion scolaire en seconde).
- 3- Le projet de développement de l'autonomie personnelle et sociale du jeune

### **Projet du jeune et de la famille**

La deuxième réunion de l'ESS doit avoir lieu courant du troisième trimestre de scolarisation du jeune à l'ULIS. Elle comprend :

- 1- Réévaluation scolaire

- 2- Orientation scolaire du jeune sur l'année suivante (2<sup>ième</sup> année d'ULIS) ---- Pre-projet/hypothèse de formation diplômante (DAEU, BAC, ---- CAP, ...) à préparer pour la fin de la 3<sup>ième</sup> année d'ULIS.

Chaque réunion de PPS doit comprendre un volet évaluation scolaire, un volet évaluation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune, un volet projet à court et moyen terme et un volet desiderata du jeune et de sa famille.

Deux réunions de PPS/an

    Une avant la fin du premier trimestre

    Une durant le deuxième ou troisième trimestre

### **Suivi**

Le suivi avec le PAI

Le suivi scolaire PPS

## PROJET INSTITUTIONNEL DU DISPOSITIF

*« Le projet de l'ULIS permet d'articuler les PPS des élèves concernés entre eux avec le projet d'établissement. Ce projet concerne et implique tous les professionnels de l'établissement ; il répond aux mêmes exigences d'évaluation que le projet d'établissement. Les élèves de l'Ulis participent aux activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement. »*

Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010

Les acteurs du projet :

1. L'élève et sa famille sont les premiers acteurs de tout projet les concernant.
2. Les intervenants extérieurs représentés par le SESSAD LES NOISETIERS.
3. Tous les personnels de l'établissement scolaire (Proviseur et proviseur adjoint, enseignants, AESH, CPE, Copsy, service de la vie scolaire, infirmière scolaire, service d'intendance, service d'entretien, service de restauration, assistante sociale de l'établissement...).
4. L'enseignant référent de la circonscription.
5. Le médecin scolaire.
6. Le CRA de Nice.

(cf Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010)

**En résumé, le dispositif vise à la préparation, dans le cadre d'une scolarité en milieu ordinaire (Lycée général et technologique) à l'insertion sociale, à une orientation professionnelle ou à une orientation vers des études supérieures pour des jeunes de plus de 15 ans, présentant des troubles du spectre autistique (TSA), sans déficience intellectuelle.**

## Les élèves accueillis dans le dispositif ULIS

Le nombre d'élèves orientés sur le dispositif peut aller jusqu'à 10. Ils ont de 15 à 20 ans et présentent des troubles du spectre autistique sans déficience intellectuelle, reconnus par la MDPH et dirigés, pour la plupart par le Centre de Ressources Autisme de Nice (CRA). La notification CDAPH est associée à celle du SESSAD LES NOISETIERS.

Les élèves avec TSA sans déficience intellectuelle, peuvent, par le biais d'inclusions individuelles ou d'enseignements adaptés, progresser dans leurs apprentissages. Ces personnes avec autisme ont des difficultés liées à la communication verbale et non verbale, aux interactions sociales et à l'imagination (leurs intérêts sont souvent restreints). Ces difficultés vont nécessiter des aménagements pédagogiques spécifiques ainsi qu'un encadrement éducatif spécifique.

Ces élèves manifestent des possibilités cognitives, même si elles peuvent paraître difficiles à exprimer pour certains et ils se situent donc dans une dynamique de progrès.

Il faut donc rechercher avec eux une formation professionnelle (ou une professionnalisation) ou un projet de poursuite d'étude en s'appuyant sur leurs compétences et leurs centres d'intérêts.

Le groupe d'élèves est très disparate du point de vue scolaire comme du point de vue des personnalités.

## Préparation à l'entrée au lycée

L'ULIS propose de rencontrer les élèves et les familles lors d'une ou de plusieurs visites du lycée et une présentation du fonctionnement du dispositif, l'année précédant la rentrée au lycée.

Des rencontres sont organisées avec les parents et leur enfant au moment de la décision de faire la demande d'ULIS lycée.

La journée portes-ouvertes (qui a lieu entre février et mars) permet de rencontrer les parents, de leur expliquer le fonctionnement de l'ULIS et de leur donner la plaquette de présentation du dispositif.

Un stage de découverte, de courte durée, peut être organisé l'année de la troisième (inclusion en seconde + ULIS et self si besoin).

## **Coordonnateur/enseignant de l'ULIS :**

Professeur des écoles spécialisé CAPSAIS option D

### **Description des objectifs :**

- enseigner aux élèves;
- organiser le fonctionnement du dispositif sur le plan horaire en fonction des moyens accordés et des personnes engagées;
- organiser les contacts avec les familles et les centres de soin;
- piloter le suivi individualisé de chaque élève du dispositif.

### **Description des missions et tâches :**

- **Coordination administrative du dispositif**
- **Organisation du transport des élèves**
- **Enseignement**
- **Réunions et tâches organisationnelles**
- **Orientation et insertion professionnelle**

**Des professeurs du lycée peuvent intervenir auprès des élèves de l'ULIS, selon les besoins et projets. Les interventions peuvent être individuelles ou en regroupement.**

Selon les cas, le professeur principal et les enseignants ayant en charge l'élève participent aux réunions des équipes de suivi de scolarisation.

## **Accompagnants des élèves en situation de Handicap (AESH) :**

**Des AESH i ou AESH co ou AESHm peuvent accompagner des élèves de l'ULIS en inclusion, selon les besoins et projets.**

# L'accompagnement éducatif et thérapeutique : le SESSAD Les Noisetiers

**Un cadre conventionnel :** les différents partenaires associés à la création de l'ULIS formalisent leur engagement par la signature d'une convention qui précise les conditions de la participation de chacun et définit les obligations spécifiques de chaque partie.

Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010

Afin de répondre aux besoins spécifiques liés au handicap des élèves, il leur est proposé un accompagnement éducatif qui est assuré par le SESSAD Les Noisetiers,

## **Les objectifs de cet encadrement sont :**

- l'étude et l'aménagement des enseignements scolaires
- un suivi éducatif des élèves : en matière d'accès à l'autonomie (dans les déplacements,...), par un accompagnement adapté en réponse à des difficultés individuelles
- une aide à la socialisation par la mise en place d'un groupe d'habilités sociales au sein du lycée et d'un groupe vidéo.
- une aide pour la recherche de lieu de stage et d'emploi.
- au plan de la formation et de l'information de toutes les personnes amenées à intervenir auprès des élèves de l'ULIS (sensibiliser les AVSco et les professeurs). Ce sont des personnes ressources sur les TSA.

Les éducateurs spécialisés du SESSAD font aussi de l'information auprès des professeurs pour les aider à adapter le travail scolaire. Ils aident aussi l'enseignante spécialisée à mettre en place des outils spécifiques à l'autisme.

Les interventions du SESSAD se font à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Une réunion de présentation est organisée au début de l'année, d'autres selon besoins, afin d'échanger des informations à propos des jeunes, de leurs progrès, de leurs difficultés...

Les actions des éducateurs auprès des élèves dépendent du Projet Personnel Individualisé (PPI) qui est établi pour chacun avec leurs parents lors du premier trimestre au SESSAD LES NOISETIERS.

**Le Centre Ressources Autisme (CRA) a un rôle de conseil et de ressource.** Il participe aussi aux Équipes de Suivi de Scolarité pour apporter un éclairage spécifique.

## Le lieu de rencontre

« Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ULIS sont conçues aux fins de mettre en œuvre les PPS des élèves. Ces derniers ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. Toutefois, lorsque les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur, celles-ci le seront dans un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages (matériels pédagogiques adaptés, conditions requises d'hygiène et de sécurité). »

Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010

### La salle de l'ULIS - salle B 103

La salle attribuée à l'ULIS depuis septembre 2010 est située au rez de chaussée, un peu en retrait des endroits de passage. Cela permet aux élèves d'être au calme. Cette salle a été réaménagée (peinture, aménagement de l'espace, panneau de séparation entre la partie cours et celle aux autres activités).

Les élèves se retrouvent dans cette salle, elle est le point de référence. Les élèves, qu'ils soient intégrés ou non s'y retrouvent sur des moments précis en présence de l'enseignante coordonnatrice pour des temps d'apprentissage ou les AVS pour le travail personnel. Les élèves y ont une table avec un tableau d'affichage propre à chacun.

La salle est équipée de deux tableaux blancs, de 8 ordinateurs fixes avec une liaison internet et d'un vidéo projecteur interactif.

Cette salle accueille l'équipe ULIS (l'enseignante coordonnatrice, les AVS, les éducateurs et la neuropsychologue du SESSAD LES NOISETIERS). Elle sert de salle de classe, de salle de réunion pour l'équipe de l'ULIS, est utilisée pour les rencontres avec les parents ou toute autre personne désirant des informations sur le dispositif.

L'équipe éducative du SESSAD a besoin, quelques heures par semaine d'une petite salle dans le lycée, avec vidéo projecteur afin d'assurer les accompagnements sur les volets éducatifs, de socialisation et de remédiation.

## Définition du projet personnalisé de scolarisation

L'accueil dans une ULIS se fait sur la base d'un **projet personnalisé de scolarisation**. Ce projet est élaboré à partir de l'identification des besoins et des potentialités de l'élève. Il définit des objectifs adaptés, prévoit les inclusions en classe ordinaire et la mise en œuvre des actions spécifiques nécessaires et précise les conditions pour une évaluation régulière des actions engagées. Il précise aussi les modalités du transport, les mesures de compensation à mettre en place.

Chaque projet personnalisé est élaboré, sous la responsabilité du chef d'établissement d'accueil dans un cadre qui associe:

- l'élève et ses parents
- l'enseignant spécialisé chargé de la coordination de l'ULIS
- les enseignants intervenant auprès des élèves
- les personnels du SESSAD Les Noisetiers, chargés de l'accompagnement (ou les personnels médicaux ou paramédicaux exerçant en libéral)
- le médecin de l'éducation nationale chargé d'assurer, en liaison avec l'infirmière, le suivi médical dans l'établissement, en collaboration étroite avec les services ou professionnels extérieurs chargés des rééducations ou des soins
- les conseillères d'orientation - psychologues qui participent à la construction de son projet de formation scolaire ou professionnelle
- la MDPH qui s'assure de la révision périodique du projet au vu des bilans des équipes de suivi de scolarisation qui lui sont transmis par l'intermédiaire de l'enseignant référent.
- le CRA qui apporte un éclairage spécialisé et expérimenté sur le syndrome autistique.

## Les objectifs généraux du dispositif

**Offrir aux élèves accueillis une scolarité adaptée à leurs possibilités, à leur âge, à la nature et à l'importance de leur handicap**

- Fréquentation partielle ou totale du dispositif
- Inclusions dans une ou plusieurs disciplines de leur classe de référence
- Présence ou non de l'AESH lors des intégrations
- Soutien en dehors des heures d'inclusion

**Adapter le parcours scolaire des élèves de l'ULIS dans la poursuite d'une qualification, le baccalauréat si possible ou dans l'obtention du DAEU ou d'une validation des acquis.**

- Préparation du baccalauréat en suivant les cours en inclusion et avec un soutien en ULIS ;
- Préparation du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) en inclusion et dans l'ULIS ;
- Enseignement selon les compétences de chacun si le niveau scolaire de l'élève ne lui permet pas de suivre les cours en inclusion (français, mathématiques, PSE, anglais, histoire-géographie)

**NB** : Le parcours scolaire peut s'étendre sur 3 années ou plus en fonction du projet de l'élève. Au-delà de 20 ans, une demande doit être faite aux instances de la MDPH afin d'obtenir un prolongement de scolarité basée sur la validation de compétences en cours d'acquisition.

**En partenariat avec le SESSAD LES NOISETIERS : Accompagner chaque élève dans l'élaboration d'un projet de formation réaliste et préparer son insertion professionnelle en cohérence avec les critères d'employabilité dans le milieu de travail ordinaire quand cela est possible (abordé par le biais du PPO).**

- Préparation d'un dossier de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Organiser des recherches sur le métier choisi, rencontrer des professionnels
- Organiser des stages pour préparer l'insertion professionnelle.

**Favoriser la participation des élèves aux activités de l'établissement sur les apprentissages généraux.**

- Participer aux différentes réunions d'information
- Présenter le dispositif et ses projets
- Participer aux différentes sorties et voyages organisées par l'établissement

### **Développer des compétences transversales et sociales.**

- Tout mettre en œuvre pour réussir son inclusion dans une autre classe (ouverture à la nouveauté, capacité de concentration, soutien en dehors des heures d'inclusion...)

### **Associer les parents...**

- Tenir à jour les informations en direction des parents (cahier de liaison, courriers, mails, téléphone)
- Rencontres régulières ou modulables en fonction des besoins